



charte des bonnes pratiques d'élevage

UNE VERSION 2012 POUR LA CHARTE



“ La Charte version 2012 affiche
la volonté des éleveurs
de montrer leurs pratiques pour
la sécurisation des filières bovines
et la protection de l'environnement.

”

Lancée en 1999 au Salon de l'agriculture, la Charte s'était déjà renouvelée en 2003 pour intégrer la réglementation sur le registre d'élevage et l'émergence de l'Agriculture Raisonnée. La version 2007 avait été conçue pour prendre en compte la nouvelle réglementation du Paquet Hygiène, la volonté des éleveurs de veaux d'intégrer le dispositif et les exigences liées à la conditionnalité des aides PAC.

**La version 2012 va plus loin tout en restant accessible
au plus grand nombre d'éleveurs.**

Cœur du métier des éleveurs et priorité des transformateurs, les bonnes pratiques liées à la sécurité des produits sont toujours l'objectif premier de la Charte. Dans la nouvelle version les bonnes pratiques de santé animale et le lien à la qualité des produits sont réaffirmés et renforcés. Sécuriser l'éleveur dans ses interventions (manipulation des animaux, traite...), assurer la sécurité des intervenants, faire le bilan des dangers sur son exploitation... autant d'attentions sur lesquelles les adhérents à la Charte sont désormais sensibilisés et s'engagent.

La protection de l'environnement a pris une place prépondérante dans les débats sur l'agriculture. La nouvelle version de la Charte met en avant les pratiques fondamentales des éleveurs sur les paysages, la biodiversité, la protection de la ressource en eau en qualité et quantité, la gestion des déchets, l'énergie et les gaz à effet de serre. Elle constitue ainsi un premier pas pour ceux qui seraient intéressés par la certification Haute Valeur Environnementale.

Aujourd'hui, s'engager dans la Charte c'est aller au devant des attentes des filières et du grand public sur :
la sécurité des produits, la sécurité des personnes,
le bien être animal, la protection de l'environnement.

Pour en savoir plus : www.charte-elevage.fr

41

C'est le nombre total
de rubriques présentes
dans la nouvelle charte.